

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 06 Septembre 2016

Présents : Joël Devos, Bruno Wulleput, Annick Broïon, Dorothée Debruyne, Mark Mazières, Patrice Seingier, Catherine Duploux, Gervais Coupin, Claude Frenois, Monique Laporte, Hugues Declercq, Cécile Devadderre, Vincent Ducourant, Odette Delestrez Malvache, Katia Decalf, Bénédicte David, Philippe Sonnevillle, Amandine Labalette, Laurent Henneron, Gontran Verstaen (à partir de 20 h).

Donnent procuration : Catherine Oden à Bénédicte David, Marie-France Briche à Gervais Coupin, Gontran Verstaen à Catherine Duploux (jusque 20 h).

Absent : Pascal Tellier

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures.

1 – Demande de subvention du Conseil départemental au titre du dispositif « Villages et Bourgs »

La commune souhaite procéder à l'agrandissement du Musée de la Vie Rurale.

Le développement de ce Musée depuis son ouverture il y a 27 ans, le contraint aujourd'hui à devoir limiter les collections exposées, faute de place.

Cette extension consiste en la création d'un bâtiment annexe consacré au passé industriel de la vallée de la Lys et en particulier l'industrie textile.

Ce bâtiment sera conforme aux exigences environnementales en vigueur, avec notamment une autonomie de chauffage et d'éclairage par l'intégration de panneaux solaires.

Le coût global de ce projet est estimé à 666 477 € HT.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité pour la commune de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du nouveau dispositif d'aide « Villages et Bourgs », destiné à aider les 542 communes de moins de 5 000 habitants que compte le Nord et à améliorer leur patrimoine public.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil départemental pour le versement d'une subvention à hauteur de 300 000 € dans la limite de 50 % du coût des travaux HT au titre de l'aide départementale « Villages et Bourgs ».

Les services de l'Etat et la Communauté de Communes seront également sollicités pour le financement de ce projet.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

2 – Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition de tableaux numériques pour les écoles Jean Monnet et du tilleul

La commune souhaite faire l'acquisition de quatre tableaux numériques et de deux ordinateurs portables pour les écoles du Tilleul et Jean Monnet, dans le cadre de la stratégie nationale pour le numérique à l'école.

Le coût prévisionnel de cet investissement est de 8 269,60 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter Monsieur Allossery, Député, pour l'octroi d'une subvention de 4 134,80 € HT au titre de sa réserve parlementaire pour financer ce projet.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

3 – Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Maitrise de la demande en énergie » du SIECF

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce deux compétences principales, à savoir celles d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Dans le cadre de l'aménagement des abords de la maison Decanter, des travaux d'extension du réseau d'éclairage public seront réalisés. Monsieur le Maire propose de solliciter le SIECF dans le cadre de l'appel à projet lancé par celui-ci au titre de la maîtrise de la demande en énergie.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

4 – Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que dans le cadre de l'harmonisation des statuts de la communauté de Communes de Flandre Intérieure, un certain nombre de compétences ont été transférées des communes vers la CCFI au 1^{er} janvier 2016.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour rôle d'évaluer les transferts de compétences des communes à l'intercommunalité et inversement qui serviront de base à la majoration ou minoration de l'attribution de compensation.

L'objet de la présente délibération est de constater et d'approuver les transferts de charges liés au transfert de la compétence « Relais d'Assistants Maternels » de la commune vers la CCFI au 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Maire, au regard des éléments fournis au Conseil Municipal, propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du 07 juillet 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

5 – Elaboration du PLUI / Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CCFI est compétente en matière de Schéma de cohérence territoriale, de Plans Locaux d'Urbanisme et de documents d'urbanisme sur le périmètre des 50 communes qui composent son territoire.

Ces documents ont pour ambition de mettre en œuvre un projet intercommunal partagé par les 50 communes de la CCFI autour des thématiques suivantes : Aménagement de l'espace, Développement économique, Habitat, Environnement, Mobilité, Energie, Aménagement numérique.

Un diagnostic a été réalisé permettant à la CCFI de définir les premières orientations majeures.

Suite à ce diagnostic, les travaux se sont orientés vers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Celui-ci répond à plusieurs objectifs :

Il fixe l'économie générale du PLUI ainsi que la direction que doit emprunter le territoire pour les années à venir, il préfigure le dossier final et servira de justification au plan de zonage et de règlement d'urbanisme par des enjeux de développement et des orientations d'aménagement.

Le débat porte sur un PADD issu de trois temps de travail, en lien notamment avec le SCOT de Flandre Intérieure, desquels sont ressorties trois orientations pour le territoire :

- 1/ UN TERRITOIRE QUI ASSUME SA RESIDENTIALISATION
- 2/ UN TERRITOIRE CONNECTE ET COLLABORATIF
- 3/ UN TERRITOIRE DE LA « SILVER ECONOMY », attractif pour les séniors

Les groupes de travail ont ainsi déterminé, à partir de ces orientations, un PADD avec 9 ambitions pour le territoire de la CCFI :

- 1- Demeurer un territoire démographiquement dynamique
- 2- Fluidifier le parcours résidentiel en diversifiant la production de logements
- 3- Opérer l'émergence d'une nouvelle mobilité
- 4- Assurer un développement économique endogène ancré dans les dynamiques euro-régionales
- 5- Mettre en œuvre un politique de services répondant aux objectifs du projet de territoire
- 6- Préserver un environnement de qualité, marqueur du bien vivre en Flandre Intérieure
- 7- Déployer le Très Haut Débit indispensable à la mise en œuvre du projet de territoire
- 8- Mettre en œuvre un projet de territoire économe en foncier
- 9- Soutenir les complémentarités entre les différentes entités du territoire

Au regard des documents qui ont été fournis au Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable aux orientations mises en avant par le PADD, adopté par délibération du Conseil de Communauté en date du 11 juillet 2016.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

6 – Signature de la convention de gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées pour l'année 2016

Le Conseil Départemental du Nord a proposé le renouvellement de la convention de gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnées pour l'année 2016 dans les conditions suivantes :

- Engagement pour la commune à effectuer au cours de l'année 2016 l'entretien des circuits de randonnées ;
- Participation financière annuelle de 686,75 € accordée par le Conseil départemental du Nord pour l'entretien des circuits inscrits au PDIR.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention proposée par le Conseil Départemental.

Proposition adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal

7 – Signature d’une convention avec le Département du Nord relative à l’aménagement d’un plateau surélevé sur la RD 10

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le Conseil départemental d’une convention portant sur l’aménagement et l’entretien d’un plateau surélevé sur la RD 10, rue du Saule, au droit du lotissement « Résidence la Serpentine » réalisé par Pierres et Territoires.

Cette convention précise les modalités d’occupation du domaine public routier départemental par la Commune et définit les dispositions administratives, techniques et financière relatives aux travaux d’installation du plateau surélevé.

Elle est en outre destinée à transférer à la commune de Steenwerck la gestion et l’entretien du plateau surélevé après réalisation des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal d’accepter le transfert proposé par le Département du Nord et d’autoriser le Maire à signer cette convention.

Proposition adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

8 – SIDEN-SIAN – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l’eau

Le SIDEN-SIAN a transmis, pour communication au Conseil Municipal, son rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution d’eau potable et d’assainissement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte des documents présentés.

Proposition adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

9 – Avis du Conseil municipal sur les nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d’approuver les adhésions des communes suivantes au SIDEN-SIAN :

- Camphin-en-Carembault, Phalempin, et Denain (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable »
- Neuvireuil, Sains-lez-Marquion et Vis-en-Artois, Bellonne, Graincourt-les-Havrincourt et Oisy-le-Verger (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l’Incendie »
- Syndicat Intercommunal d’Assainissement de la Région de Condé (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,
- Coucy-les-Eppes et Eppes (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».

Proposition adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

10 – Avis du Conseil municipal sur la demande d’affiliation volontaire au Syndicat Mixte du SAGE de l’Escaut

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d’affiliation au Centre de gestion de la Fonction Territoriale du Nord (CdG59) du Syndicat Mixte du SAGE de l’Escaut.

Proposition adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

11 – Fixation du taux de rémunération de heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande des collectivités locales par le personnel relevant de l’enseignement public

Il revient au Conseil Municipal de déterminer le montant de la rémunération des heures supplémentaires effectuées pour le compte et à la demande de la commune par les instituteurs et professeurs des écoles relevant de l’enseignement public dans la limite du plafond fixé par la circulaire préfectorale du 28 juillet 2016.

Il est proposé au Conseil Municipal d’appliquer le taux maximum repris dans la circulaire citée plus haut pour les heures d’études surveillées ou de surveillance, en fonction du grade de chaque intéressé.

Proposition adoptée à l’unanimité par le Conseil municipal

L’ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil municipal à 22 heures.